

DG XII – Science, Research and Development

Research on the socio-economic aspects of environmental change

Summary results (1992–1996)

Compte rendu de rapport – European commission, EU RTD in Human Dimensions
of Environmental Change, Report series, EUR 18 453, September 1998, 520 p.

FRANCK-DOMINIQUE VIVIEN

FRANCK-DOMINIQUE VIVIEN
Chargé de mission
Programme « Environnement,
vie et sociétés » du CNRS
1, place Aristide-Briand
92195 Meudon cedex, France

Ce volumineux rapport est une compilation des résumés des recherches financés par le troisième programme (1992-1996) lancé par la Direction générale XII (*Science, Research, Development*) de la Commission européenne dans le domaine de l'environnement et du changement climatique (*Socio-Economic Environmental Research/SEER*). Ce sont ainsi 120 projets, engageant environ 400 chercheurs, qui ont été financés au travers de collaborations et de montages transnationaux liant prioritairement des centres de recherches des pays membres de la CEE, mais aussi d'autres pays européens tels que la Suisse, les pays scandinaves, les pays de l'Europe de l'Est, les pays baltes. Les arguments invoqués pour le lancement de ce programme sont, d'une part, de pallier les insuffisances de l'effort national de recherche dans le domaine de l'environnement et, d'autre part, de pouvoir réaliser des études comparatives portant sur des contextes nationaux différents. Au-delà des résultats de ces recherches, cet ensemble de coopération doit aussi constituer un réseau d'échange d'idées et de chercheurs.

Les extraits d'un rapport d'experts (K. Eder, T. O'Riordan, D. Siniscalco, P. Vergragt) – indépendants, comme il se doit – figurent en guise d'introduction et de vue générale sur cet ensemble de travaux. On peut y relever un certain nombre de remarques. Le premier constat réside dans la reconnaissance d'une « culture environnementale » au niveau européen dans les discours, les consciences, les pratiques sociales et les activités économiques. Bien évidemment, il existe dans ce domaine des effets de mode, mais on ne peut résumer le phénomène à cela. En une génération, les questions de gestion de ressources, de recyclage et d'élimination des déchets, de contrôle de la pollution, de conservation des espèces animales et végétales en sont venues à être pleinement reconnues. La problématique du développement durable doit être perçue comme un prolongement et un renforcement de cette culture environnementale dans des domaines qui lui sont encore trop rétifs ou étrangers. Ainsi, l'un des enjeux de cette notion est de montrer la nécessité de trouver les moyens de mettre en cohérence les questions environnementales avec d'autres problématiques, jugées parfois plus prioritaires, comme celles du chômage, de la santé ou de l'éducation.

Il y a une sorte d'ambivalence de la part des industriels et du monde des entreprises vis-à-vis de l'enjeu du développement durable. Si l'on peut observer un investissement assez fort dans les « techniques propres », celui-ci n'est dû, en grande partie, qu'aux avantages économiques que confèrent ces dernières. Il faut noter aussi que bien souvent, seules les très grandes entreprises sont concernées. Néanmoins, le *management* commence à embrasser certains aspects de cette culture environnementale. Les jeunes embauchés par les entreprises apportent désormais cet état d'esprit ; les employés sont désireux de travailler pour des firmes qui respectent l'environnement ; sous la pression des pouvoirs publics et de la concurrence économique, de nouvelles règles de gestion (normes de performance environnementale, audit, etc.) se mettent en place.

Même si aujourd'hui on en compte plusieurs centaines d'exemples à travers toute l'Europe, force est de reconnaître que les instruments économiques et la fiscalité environnementales ne sont adoptés que lentement. La peur d'une perte de compétitivité en est souvent la cause. L'étude de l'efficacité des mesures prises et des dispositifs mis en place en matière d'instrument économique demande ainsi à être développée. De même, quand on considère l'objectif d'intégration de l'environnement dans la comptabilité nationale (problème du calcul d'un « PIB vert »), les choses ne bougent que très lentement. Il faut dire que la lutte contre le fétichisme dont sont entourés certains agrégats macroéconomiques n'est pas aisée, les controverses étant toujours très fortes en ce qui concerne les caractéristiques d'un indicateur de « soutenabilité » en matière économique ou sociale.

Le rapport des experts se termine par un certain nombre de recommandations. Les programmes de recherche futurs devront se pencher davantage sur l'enjeu du développement durable. Relevons quelques thèmes d'étude mis plus particulièrement en avant : les problèmes de localisation des activités humaines et les perspectives de la ville durable ; la dynamique volontariste engagée par le monde des affaires et de l'industrie ; le rôle changeant des organisations gouvernementales qui ont de plus en plus tendance à relier entre eux des réseaux de militants engagés dans les questions d'environnement, de développement et de lutte contre la pauvreté, ces « nouvelles alliances »

pouvant apparaître comme des forces sociales porteuses de la transition vers le développement durable. L'« insécurité » – et les experts regroupent là les risques environnementaux, les problèmes de santé, la perte d'emploi, les violences sur les individus et la propriété, etc. – est un méta-concept insuffisamment étudié. Il en va de même pour tout ce qui concerne les inégalités sociales. Il est pourtant probable que ce sentiment de vulnérabilité, exacerbé par un monde toujours plus ouvert où la compétition économique est de plus en plus rude, bloque les évolutions et les changements de mentalité allant dans le sens d'une transition vers le développement durable. Dans le même ordre d'idée, l'engouement pour l'étude des politiques d'environnement de la part des communautés d'économistes, de juristes et de sociologues devrait davantage se porter sur l'étude des échecs et des défaillances de ces politiques. Un effort est souhaité aussi en direction du transfert des connaissances et de leur utilisation pour l'aide à la décision conçue dans des procédures souhaitées les plus démocratiques possibles. Il faut notamment travailler à la liaison entre la réalisation de modèles scientifiques, le recueil des opinions et des différentes valeurs dont est porteuse la société et la mise au point de techniques de recherche de consensus. Bien évidemment, des questions spécifiques concernant la construction européenne intéressent aussi prioritairement la Commission : qu'entend-on ainsi par européanisation des politiques, environnementales ou autres ? Si l'Europe est engagée dans un processus de transition vers le développement durable, comme aiment à le penser ces experts, quelles seront les conséquences, notamment en matière de concurrence économique, de la confrontation de cet espace de « durabilité » avec d'autres espaces, comme les États-Unis ou le Japon, qui n'auront peut-être pas fait ce choix ? Enfin, nous retiendrons que bien qu'elle ne soit pas obligatoire en ce qui concerne les projets retenus dans le cadre de ce genre de programme de recherches, le besoin de développer la recherche interdisciplinaire, en particulier pour les jeunes chercheurs, est aussi souligné par les experts.

La centaine de résumés des projets financés est rangée par grands thèmes, eux-mêmes subdivisés en

Les cinq grands thèmes des projets financés

1. L'amélioration de l'intégration des aspects environnementaux dans les politiques sectorielles : industrie, énergie, transport, agriculture ;
2. L'étude des aspects socioéconomiques des questions environnementales prioritaires : le cas de la protection de la nature et de la diversité biologique, de la gestion de la ressource en eau, des zones côtières, des déchets ;
3. L'élargissement de la gamme des instruments de politique d'environnement ;
4. La formulation et le renforcement des accords internationaux dans le domaine de l'environnement : le cas du changement climatique, des pluies acides et du commerce ;
5. Les acteurs et le développement durable : attitudes, styles de vie, subsidiarité et partage des responsabilités.

sous-thèmes et rubriques (*voir encadré*). Il est impossible de rendre compte de cette multitude et de cette diversité de travaux. La restitution d'un programme de recherche n'est certes pas chose aisée, mais il me semble que la forme adoptée par la Commission européenne n'est pas des plus heureuses. Les fiches de quatre pages de présentation de chaque projet financé sont succinctes, sans référence détaillée de publications plus classiques dans un ouvrage ou une revue qui permettrait de mieux apprécier le travail effectué (le mieux est probablement de s'adresser au coordinateur du projet) et n'aident pas à se faire une idée d'ensemble de cette production scientifique, aucun résumé n'ayant été réalisé au moins pour les cinq grands thèmes traités. Une synthèse, rédigée à partir de matériaux moins chiches et davantage organisés, reste à faire. On s'en sera rendu compte, les quelques pages initiales consacrées à cet exercice et dont on a parlé plus haut, ne fournissent au mieux qu'un ensemble de généralités.